



Assemblée générale

Distr. limitée
29 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Cinquième Commission
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Guyana* : projet de résolution

Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation et rappelle sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;
4. *Salue* la proposition du Secrétaire général concernant la réorientation et la réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui vise à améliorer l'efficacité, à renforcer la coordination, à harmoniser l'exécution du programme et à étayer les priorités de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ;
5. *Rappelle* la teneur du paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, une proposition révisée qu'elle examinera à sa soixante-seizième session.

* Au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, compte tenu également des dispositions de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale datée du 7 juillet 1998.

¹ [A/75/541](#).

² [A/75/7/Add.23](#).

